



Mardi 8 novembre 2022

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

« A l'Ouest », rien de nouveau !!

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 26 octobre 2022
2. Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif («183 € pour tous »)
3. Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)
4. Négociation CCUE
5. Proposition d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019
6. Questions diverses

1. Approbation du PV du 26 octobre 2022

Nous signalons qu'un négociateur de SUD est inscrit par erreur dans la délégation FO et demandons l'ajout de Christelle PEYRE. Nous demandons par ailleurs la modification de la phrase suivante : « ...Elle rappelle sa demande d'une augmentation générale de, à minima, 5% de la valeur du point... » PAR elle rappelle sa demande d'une augmentation générale de, à minima, 5 € de la valeur du point.

2. Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif («183 € pour tous »)

Comme l'a déjà fait FO, la CGT à son tour, propose un texte. La CFDT en fait de même.

AXESS nous explique partager les positions des OS sur cette situation qui doit être traitée de façon distincte par rapport à l'enveloppe des 3%. Ils disent continuer d'intervenir auprès des autorités afin d'obtenir la disponibilité des financements.

Alors que la CFDT et AXESS reprennent leurs calculs d'apothicaire sur le financement de cet avenant, à FO, nous rappelons que notre revendication préalable dans le cadre de la Branche du Secteur Sanitaire, Social et Médico-Social (3SMS) reste bien la négociation d'un accord sur les 183 euros pour tous, sans contrepartie, déclinable dans les différents champs conventionnels.

A FO, nous nous félicitons de revenir à l'augmentation de la valeur du point calée sur la fonction publique, même si au regard du coût de la vie, l'augmentation qui est proposée reste insuffisante.

Nous interpellons par ailleurs les employeurs sur la circulaire NEXEM qui suggère à ses adhérents de mettre dans les budgets les 183 € pour ceux qui ne les ont pas. Pourquoi renvoyer dans les entreprises plutôt que sur un accord de branche ? D'autant que les moyens financiers sont là !

AXESS nous explique que cette circulaire est un moyen de mettre la pression et que la FEHAP en a fait de même.

A FO, nous nous étonnons... En effet, sans accord national de branche, comment font les employeurs pour intégrer les 183 € dans le cadre des financements s'ils sont sous Conventions Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens ou soumis aux appels à projets ?

AXESS ne répond pas et botte en touche en répondant qu'il s'agit juste de budgets prévisionnels.

La CFDT aurait souhaité, et cela, depuis un 1 an ½, un accord sur les classifications et rémunérations et conteste l'utilisation de cette enveloppe pour une simple augmentation des valeurs de points et des minima conventionnels. Ils exigent son utilisation pour payer les 183 euros pour tous.

FO désolée d'assister à une réunion d'experts-comptables, rappelle que pour les salariés, la priorité passe par les 183 € pour tous et le pouvoir d'achat et non la CCUE. Des salariés quittent le secteur. Seul leurs intérêts matériels et moraux nous importent. Nous ne comprenons pas pourquoi au niveau national, les employeurs ne veulent pas signer un accord, alors qu'au niveau local, ils ont appelé à la mobilisation. Ce double langage n'est pas acceptable, il démontre le manque de loyauté au nom de l'exigence politique d'obliger comme contrepartie à une négociation d'une Convention Collective Unique.

Le président, explique que les 3% budgétés (la compensation des 3,5 % d'augmentation des indices de la Fonction publique) doivent être négociés au niveau des CCN. Cela n'empêche pas une discussion de principe au niveau de la BASS, mais il est rappelé qu'il y a des OS qui ne sont pas à cette table et qui continuent de négocier dans les champs conventionnels.

FO rappelle que ce n'est pas nous qui avons voulu la représentativité. Par ailleurs, la convergence de l'augmentation de la valeur du point et des minima conventionnels nous convient même si c'est loin d'être suffisant. Il serait temps de sortir des enveloppes fermées.

3. Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

Pour AXESS, le débat ne doit pas porter sur le fond de l'accord, mais sur la période transitoire. C'est la dernière fois que nous pouvons renouveler cet accord en l'état. Il s'agit de faire perdurer une situation existante. Le périmètre exclu UNICANCER qui n'a d'ailleurs jamais été signataire de cet accord.

FO explique que le renouvellement de cet accord permettra de préserver OETH et de sauver des emplois. Nous rappelons qu'il s'agit d'un accord de prorogation et qu'il faudrait ne rien changer au contenu du texte pour permettre l'agrément.

AXESS souhaite un accord à signature pour le 2 décembre 2022.

4. Négociation CCUE

FO, la CGT et SUD rappellent la prérogative des « 183 € pour tous »

Pour la CFDT, c'est à l'ordre du jour. La CFDT veut défendre sa position sur les classifications.

SUSPENSION DE SÉANCE À LA DEMANDE DES OS : la position commune prise est la suivante : déplacer le point sur la CCUE en dernier dans l'ordre du jour.

A LA REPRISE, AXESS prend acte de cette décision tout en nous expliquant son désaccord. La volonté d'AXESS est en effet de continuer à négocier sur cette CCUE.

5. Proposition d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019

AXESS qui ne cache pas son intention de négocier une CCUE à marche forcée souhaite un avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019 avec des thèmes de négociation CCUE.

Comme nous l'avons toujours dit, pour la CFDT et SUD, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un accord de méthode. La CFDT pense que les droits issus de l'accord CPPNI qu'elle a rejoint, et signé par la seule CGT, permet de se passer d'un tel accord. Pour la CGT, il est restrictif d'enfermer les thèmes de négociation CCUE. Il faut mettre sur la table un accord qui mette les moyens consacrés à cette CCUE plutôt qu'une formation commune.

AXESS souhaite vivement débiter la négociation en janvier 2023.

FO s'étonne de ce glissement qui consiste à discuter du contenu du calendrier 2023, et faire comme si la négociation allait débiter, alors que la question des 183 euros pour tous n'est toujours pas réglée.

Nous quittons la table des négociations suivie dans un deuxième temps par SUD et la CGT.

La délégation FORCE OUVRIÈRE : Pascal CORBEX, Franck HOULGATTE, David LEGRAND, Murat BERBEROGLU

Prochaine date de négociation : vendredi 2 décembre 2022